

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre, à dix-
Présents :	63	neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en
Absents excusés :	8	séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier
Pouvoirs :	6	Coren à Saint-Flour, après convocation légale en date du
Votants :	69	13 septembre 2022, sous la Présidence de Madame Céline
		CHARRIAUD.

**Présents :**

MME Agnès AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Robert BOUDON, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, MME Isabelle ROBERT-MISSONNIER, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, MME Bonnie DELEPINE, M. Philippe DELORT, MME Ghislaine DELRIEU, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Daniel GINHAC, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Martine GUIBERT, MME Olivia GUEROULT, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, MME Sylvie PORTAL, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUUNET, M. Jean-Claude PRIVAT, MME Catherine FOSSE BALDRAN, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, MME Jeanine RICHARD, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Pierre SEGUIS, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

**Absents excusés :**

M. Robert BERTRAND, M. Gilles BIGOT, M. Claude BONNEFOI, M. Vital GENDRE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Marine NEGRE, M. Pascal POUDEVIGNE, MME Patricia ROCHÈS.

**Pouvoirs :**

M. Didier AMARGER donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT  
M. Daniel MIRAL donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU  
M. Bernard COUDY donne pouvoir à MME Olivia GUEROULT  
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUUNET  
M. Louis PECHAUD donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **30 SEP. 2022**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **30 SEP. 2022**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : EXTENSION ET DEVELOPPEMENT D'UNIPLANEZE - ATTRIBUTION DES MARCHES DES TRAVAUX**

RAPPORTEUR : Madame Céline CHARRIAUD

**Rappelant** l'implantation de l'entreprise SAS UNIPLANEZE, industrie agroalimentaire spécialisée dans la fabrication de plats cuisinés régionaux, sur le parc d'activités du Rozier Coren depuis 2000, dans le cadre d'un crédit-bail immobilier conclu avec Saint-Flour Communauté arrivé à terme fin décembre 2020 ;

**Rappelant** le projet de développement de l'entreprise, d'un effectif de 63 salariés, qui nécessite une restructuration de son site actuel et une extension sur une surface d'environ 2 400 m<sup>2</sup> ;

**Considérant** le projet de territoire 2021-2026 adopté par délibération N°2021-146 du conseil communautaire du 30 juin 2021, et plus particulièrement la fiche projet n° 84 « Favoriser le développement de l'entreprise UNIPLANEZE » ;

**Vu** la délibération n°2021-212 du conseil communautaire en date du 15 septembre 2021 approuvant le principe d'accompagner la SAS UNIPLANEZE dans son projet d'extension, en engageant les démarches de crédit-bail immobilier ;

**Vu** la décision n°2021-710 en date du 2 décembre 2021 relative à la demande de subvention au titre de la DETR 2022 en soutien à ce projet ;

**Vu** la décision n°2022-244 en date du 12 mai 2022 relative à la demande de subvention au titre du CRTE 2022 en soutien à ce projet ;

**Considérant** les demandes d'aides financières adressées auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

**Vu** le courrier du Président du Conseil Régional en date du 14 juin dernier précisant son « intention de positionner sur le dispositif [le Contrat PACTE CANTAL] en cours de mise en place sur le territoire cantalien le financement, à hauteur de 500 000 euros de l'atelier relais qui sera porté » par Saint Flour Communauté ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°2021-212 en date du 15 septembre 2021 relative à la conclusion d'un protocole d'accord n°1 avec l'entreprise UNIPLANEZE fixant les engagements de chacun dans cette opération pendant la phase étude préalable, jusqu'au démarrage des travaux ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°2022-201 en date du 4 juillet 2022 relative à la conclusion d'un protocole d'accord n°2 avec l'entreprise UNIPLANEZE actualisant les engagements de chacun pendant cette première phase de travaux correspondant aux lots n°1 Terrassement, n°2 Gros œuvre et n°3 Charpente métallique ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°2022-202 en date du 4 juillet 2022 relative à l'attribution des lots n°1 Terrassement, n°2 Gros œuvre et n°3 Charpente métallique aux entreprises les mieux-disantes pour un montant de 1 339 210,79 € ;

**Vu** l'arrêté attributif de la DETR n° 2022-1129 du 26 juillet 2022, accordant une subvention à Saint-Flour Communauté de 347 864.00 € calculée au taux de 20 % sur un montant de travaux de 1 739 322.00 € pour une phase 1, étant précisé que la validation de la phase 2 sera prise après la décision attributive de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur sa participation financière au projet ;

**Précisant** qu'un protocole d'accord n°3 sera conclu après détermination des coûts du marché et que le crédit-bail immobilier sera signé à la livraison du bâtiment sur la base d'un plan de financement définitif ;

**Vu** le code de la commande publique ;

**Vu** la procédure de consultation des entreprises qui s'est déroulée du 29 avril 2022 au 7 juin 2022 avec une publication transmise au BOAMP le 29 avril 2022 ;

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20220919-DELIB2022-219-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2022  
Date de réception préfecture : 30/09/2022

Vu les offres reçues des entreprises suivantes ;

LOTS - CORPS D'ETAT	ENTREPRISES	MONTANT OFFRE DE BASE H.T.	TOTAL OFFRE H.T. négociée
LOT N°1Bis - CLOTURE - PORTAIL - GESTION D'ACCES	<b>SAS BOIS ET PAYSAGE</b> 15 000 AURILLAC	70 716,00 €	70 716,00 €
LOT N°2Bis - DALLAGE INDUSTRIEL	<b>SOREDAL AUVERGNE</b> 63 000 CLERMONT-FERRAND	198 324,00 €	190 000,00 €
LOT N°3Bis - COUVERTURE - ETANCHEITE - BARDAGE	<b>CMF STRUCTURES</b> 15 500 MASSIAC	451 404,90 €	458 400,90 €
Offre non retenue	<b>RHONE ALPES ACIER</b> 69 740 GENAS	493 238,75 €	525 336,01 €
LOT N°4 - ISOLATION - PORTES ET CHASSIS VITRES	<b>PI INSTALL</b> 01 340 MONTREVEL EN BRESSE	647 930,11 €	645 000,00 €
LOT N°4Bis - PORTES SOUPLES - EQUIPEMENTS DE QUAI	<b>KOALASERVICE</b> 38 540 GRENAY	57 269,00 €	57 269,00 €
LOT N°5 - EQUIPEMENTS ELECTRIQUES	<b>MOURGUES</b> 15 100 SAINT-FLOUR	260 968,77 €	256 002,84 €
LOT N°5Bis - DETECTION INCENDIE	<b>MOURGUES</b> 15 100 SAINT-FLOUR	32 448,93 €	34 461,40 €
LOT N°7 - PLOMBERIE	<b>MOURGUES</b> 15 100 SAINT-FLOUR	56 635,10 €	56 477,82 €
LOT N°8 - SERRURERIE - METALLERIE - PORTES COUPE-FEU	<b>METALLERIE GIROUD</b> 01 540 VONNAS	135 361,00 €	136 992,00 €
Offre non retenue	<b>ENTREPRISE PRIVAT</b> 15100 SAINT-FLOUR	174 045,00 €	165 342,65 €
LOT N°9 - MENUISERIES ALUMINIUM	<b>MENUISERIE COUTAREL</b> 15 100 COREN	23 170,00 €	23 170,00 €
LOT N°10 - REVETEMENT DE SOLS RESINE	<b>BATIRESINE</b> 45 450 DONNERY	29 542,73 €	29 542,73 €
Offres non retenues	<b>BATTAGLINO</b> 82 000 MONTAUBAN	30 810,11 €	30 008,34 €
	<b>ADR</b> 69 400 GLEIZE	44 933,92 €	44 000,00 €
	<b>LA RHODANIENNE</b> 69 200 VENISSIEUX	50 791,00 €	50 791,00 €

Accusé de réception en préfecture  
015-20066660-20220919-DELIB2022-219-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2022  
Date de réception : 30/09/2022

	<b>FRANCE RESINE</b>		
	59 270 SAINT-JANS-CAPPEL	74 133,00 €	72 000,00 €
	<b>LETESSIER</b>		
	63 670 LA ROCHE-BLANCHE	42 144,89 €	39 192,15 €
	<b>ETANDEX</b>		
	91 978 COURTABOEUF	51 350,00 €	38 250,00 €
	<b>4M FRANCE</b>		
	63 430 PONT-DU-CHATEAU	34 066,00 €	32 500,00 €
	<b>DIDIER DALIER</b>		
	19 270 DONZENAC	57 866,51 €	56 130,51 €
	<b>REZIPRO</b>		
	63 300 THIERS	31 387,00 €	29 950,00 €
	<b>SOL SOLUTION AGRO</b>		
	44 817 SAINT-HERBLAIN	57 649,00 €	47 595,24 €

**Vu** l'analyse des offres et le procès-verbal de la commission des marchés réunie le 9 septembre 2022 ;

**Vu** le budget primitif 2022 adopté par délibération du conseil communautaire n°2022-144 en date du 13 avril 2022 ;

**Vu** la délibération n°2022-127 en date du 13 avril portant ajustement de l'autorisation de Programme / crédits de paiement de l'opération ;

**Rappelant** que dans le cadre de ce crédit-bail immobilier, les dépenses de cette opération seront équilibrées par les recettes d'investissement suivantes : subventions  
- emprunt ;

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

↓ **RETIENT** pour les lots 1Bis, 2Bis, 3Bis, 4, 4Bis, 5, 5Bis, 7, 8, 9 et 10 les entreprises suivantes :

LOTS - CORPS D'ETAT	ENTREPRISES	Estimation	MONTANT OFFRE DE BASE retenue en € H.T.
LOT N°1Bis - CLOTURE - PORTAIL - GESTION D'ACCES	<b>SAS BOIS ET PAYSAGE</b> 15 000 AURILLAC	72 000,00 €	70 716,00 €
LOT N°2Bis - DALLAGE INDUSTRIEL	<b>SOREDAL AUVERGNE</b> 63 000 CLERMONT-FERRAND	167 042,00 €	190 000,00 €
LOT N°3Bis - COUVERTURE - ETANCHEITE - BARDAGE	<b>CMF STRUCTURES</b> 15 500 MASSIAC	375 432,50 €	458 400,90 €
LOT N°4 - ISOLATION - PORTES ET CHASSIS VITRES	<b>PI INSTALL</b> 01 340 MONTREVEL EN BRESSE	613 447,34 €	645 000,00 €
LOT N°4Bis - PORTES SOUPLES - EQUIPEMENTS DE QUAI	<b>KOALASERVICE</b> 38 540 GRENAY	50 650,00 €	57 269,00 €

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20220919-DELIB2022-210-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2022  
Date de réception préfecture : 30/09/2022

LOT N°5 - EQUIPEMENTS ELECTRIQUES	<b>MOURGUES</b> 15 100 SAINT-FLOUR	278 000,00 €	256 002,84 €
LOT N°5Bis - DETECTION INCENDIE	<b>MOURGUES</b> 15 100 SAINT-FLOUR	33 000,00 €	34 461,40 €
LOT N°7 - PLOMBERIE	<b>MOURGUES</b> 15 100 SAINT-FLOUR	38 200,00 €	56 477,82 €
LOT N°8 - SERRURERIE - METALLERIE - PORTES COUPE-FEU	<b>METALLERIE GIROUD</b> 01 540 VONNAS	120 325,00 €	136 992,00 €
LOT N°9 - MENUISERIES ALUMINIUM	<b>MENUISERIE COUTAREL</b> 15 100 COREN	15 500,00 €	23 170,00 €
LOT N°10 - REVETEMENT DE SOLS RESINE	<b>BATIRESINE</b> 45 450 DONNERY	36 950,00 €	29 542,73 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 800 546,84 €</b>	<b>1 958 032,69 €</b>
<b>Rappel délibération du 4 juillet pour les lots 01, 02 et 03</b>		<b>1 473 453,20 €</b>	<b>1 321 968,79 €</b>
		<b>3 274 000,04 €</b>	<b>3 280 001,48 €</b>
<b>avec options des lots 01, 02 et 03</b>			<b>17 242,00 €</b>
			<b>3 297 243,48 €</b>

- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer les marchés pour les lots 1Bis, 2Bis, 3Bis, 4, 4Bis, 5, 5Bis, 7, 8, 9 et 10 sur l'offre de base ;
- ✚ **DECIDE DE NOTIFIER** les marchés aux entreprises retenues sous réserve de l'accord avec l'entreprise Uniplanèze ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à procéder à la signature d'un avenant au protocole n°2 avec prix actualisés ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 67 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2 (M. Frédéric DELCROS, M. Eric GOMESSE)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20220919-DELIB2022-219-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2022  
Date de réception préfecture : 30/09/2022